

**CONSEIL SYNDICAL
du 16 mars 2017
Compte-rendu**

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 15/12/2016

a- Syndicat Mixte

- Révision du SCoT :
 - Présentation de l'avis du CLD sur le PADD débattu en CS le 15/12/2016
 - Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs : 1ère série d'ateliers thématiques en avril 2017
- Indemnités des VP délégués
- Compte de gestion 2016 Budget principal
- Compte administratif 2016 Budget principal
- Affectation du résultat de 2016
- Montant de la participation financière 2017 Budget principal (compétence SCOT)
- Budget primitif 2017 Budget principal

b- CDRA

- Compte de gestion 2016 Budget annexe CDRA
- Compte administratif 2016 Budget annexe CDRA
- Affectation du résultat de 2016
- Budget primitif 2017 Budget annexe CDRA

Modifications de l'ordre du jour :

- Création de poste
M. le Président expose à l'assemblée que suite à la mutation de l'assistante administrative du syndicat, il convient de recruter un nouvel assistant et de créer un poste. Il propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Le conseil syndical valide l'ajout de ce point.
- Indemnités des VP délégués
M. le Président expose à l'assemblée que n'ayant pas encore pris d'arrêtés pour nommer les VP délégués, il convient de retirer, de l'ordre du jour, le point concernant leurs indemnités. Le conseil syndical valide le retrait de ce point.

Présents : Mesdames, Messieurs, ANDREU Jean-Louis, BARRET Daniel, BONNARD Olivier, BOURGIER Bernard, BRÉNIER Jean-Yves, CARRAS Christophe, CHABERT André, CHAMPIER Jean-Claude, CHOLLIER Patrick, COURTEJAIRE Hervé, DESCAMPS Gil, EMERAUD David, FEUILLET Marcel, FOUR Bernard, GEORGES Olivier, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HECHT Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LANFREY Philippe, LEMOINE Eric, MAZABRARD Jean-Yves, MOLINA Adolphe, N'KAOUA Pascal, NOYER Christian, PACAUD Patrice, PERRIN Marie-Lise, POMMET Gilbert, PRAL Pierre Marie, ROLLAND Noël, ROSTAING Frédéric, TOULEMONDE Thierry, TOURNIER Marcel.

Le Président ouvre la séance à 18h00 après validation du quorum.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation de compte-rendu : Le compte-rendu du Conseil syndical du 23/03/2017 est approuvé à l'unanimité.

1^{ère}Partie : Syndicat mixte

1. Révision du SCoT

Présentation de l'avis du Conseil Local de Développement sur le PADD

Monsieur le Président rappelle que le CLD est une instance consultative indépendante, représentant la société civile sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné qui exerçait un rôle de consultation et d'avis auprès des élus pour la construction et le suivi du projet de territoire dans le cadre d'une procédure contractuelle avec la Région, le CDRA.

En 2016, la Région a mis fin au CDRA. Cependant, lors du démarrage de la nouvelle procédure de révision du SCoT (sur le nouveau périmètre), le syndicat mixte a décidé de poursuivre le travail de concertation avec le CLD dans l'attente des créations de conseils de développement par les EPCI.

Le CLD a produit un avis sur le PADD. Monsieur MANSIAUX, Président du CLD, expose l'avis du CLD :

AVIS DU CLD

1. Introduction

Dans le cadre de la révision du SCoT, le Conseil Local de Développement (CLD) de la Boucle du Rhône en Dauphiné est consulté à chaque étape de son élaboration. L'élaboration du présent avis a été faite sur la version du 19 septembre 2016 du PADD, en s'appuyant sur la version de septembre 2016 du diagnostic-enjeux et sur l'avis du CLD du 23 novembre 2016 sur ce diagnostic-enjeux. Cet avis a été validé par le bureau du CLD le 23 novembre 2016.

2. Remarques transversales

2.1 Un PADD insuffisamment prescriptif

Le PADD fait référence à de nombreuses reprises à des formulations peu directives contrairement au PADD du SCoT 2007. On peut mesurer cette différence en comptant par exemple le nombre de fois où les mots « souhaite », « encourage », « préconise » et « recommande » sont utilisés : 38 fois dans le PADD 2015 pour seulement 2 fois dans le PADD du SCoT 2007.

Le CLD est conscient qu'un PADD a vocation à exprimer les orientations politiques retenues par les élus et que ce sera le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), de par sa nature prescriptive, qui devra contenir des éléments chiffrés et des règles précises permettant l'élaboration de PLU compatibles.

Cette approche qualitative clairement affichée dans les choix fondateurs du PADD ne nous semble cependant pas la plus pertinente car elle va permettre de nombreuses interprétations différentes lors de l'élaboration du DOO en fonction du poids que chacun attachera à ces formulations peu directives.

2.2 Un PADD ne couvrant pas les 3 piliers du développement durable

Les piliers du développement durable de l'environnement et de l'économie nous semblent globalement correctement traités dans le PADD, hormis pour le volet « système de mobilités ». Il apparaît par contre que le pilier social est insuffisamment développé.

Il est fait mention de quelques points concernant ce pilier dans le chapitre traitant de la politique de l'habitat, mais cela semble insuffisant. Il y aurait eu lieu de définir des orientations précises sur les points suivants : le choix de résidence des personnes âgées (maison de retraite ou maintien à domicile), l'accès aux soins (médecine de proximité, accès aux hôpitaux), les déplacements des personnes n'ayant pas de véhicule et/ou en situation de précarité énergétique et sociale.

2.3 Une absence de gouvernance associant la société civile pour la mise en œuvre du SCoT et des PLU.

Une des clés de la réussite de la mise en œuvre d'un SCoT et des PLU qui en découlent concerne aux yeux du CLD la mise en place d'une gouvernance associant les élus et la société civile (socioprofessionnel et citoyens). Les obligations légales prévues pour la mise en place de ces SCoT et PLU se limitent à quelques réunions publiques et à des enquêtes publiques finales qui sont de plus en plus perçues par les citoyens comme n'ayant aucun impact sur le choix final.

Nous regrettons que le PADD ne précise pas que la société civile et les citoyens devront être associés à la préparation et la mise en œuvre des PLU qui découleront du SCoT.

3. Remarques sur les choix fondateurs

3.1 Un SCoT comme un grand bassin de vie, qui s'organise autour de 5 secteurs et de l'armature urbaine existante

Le CLD craint que les principes de coopération et de mutualisation mis en avant pour éviter les concurrences entre collectivités se limitent dans certains cas à des déclarations d'intention. Il estime que les fusions de communes telles que celle réalisée entre les Avenières et Veyrins-Thuellin au 1er janvier 2016 et celle entre Arandon et Passins qui sera effective au 1er janvier 2017 sont à développer sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Une fusion des communes de l'agglomération pontoise serait particulièrement appropriée à moyen terme en raison de leur forte imbrication les unes dans les autres. Ceci permettrait d'avoir une taille similaire à la commune de Bourgoin-Jallieu qui a réalisé une fusion il y a bientôt 50 ans.

4. Remarques sur la stratégie d'aménagement et de développement

4.1 Un territoire créateur de richesses économiques et d'emplois

4.1.1 Maintenir l'économie de proximité

Le « maintien d'un tissu d'entreprises et de services dans les villes et villages » est important, mais il y aurait eu lieu d'apporter une attention particulière pour les villages n'ayant pas ou peu de commerces de proximité et de services de première nécessité (médecins, infirmiers, poste, ...). Ces activités contribuent en effet à favoriser la vie sociale et l'animation locale afin d'éviter que ces villages deviennent de simples villages dortoirs.

4.1.2 Etre un territoire attractif et accueillant pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer dans la Boucle du Rhône en Dauphiné

Il nous semble réducteur de mettre essentiellement en avant l'attrait des zones d'activités et leur situation géographique favorable par rapport à leur proximité des grands axes de circulation. Ces arguments sont valables pour des entreprises de production et de logistique qui ont de gros tonnages de matières premières et de produits finis à faire venir ou à livrer. Ils seront insuffisants pour attirer des entreprises intervenant dans le secteur porteur des nouvelles et hautes technologies.

Nous regrettons que ce secteur des hautes et nouvelles technologies ne soit pas considéré comme prioritaire alors qu'il présente de multiples avantages pour le territoire : ratio nombre d'emplois / utilisation de foncier très élevé, faible besoin de renforcement du réseau routier. Notre territoire possède de nombreux atouts pour attirer ce type d'entreprises, notamment son cadre de vie, et sa proximité de l'agglomération lyonnaise et de la plateforme multimodale de Saint-Exupéry.

L'implantation de telles entreprises nécessiterait par contre le développement du très haut débit numérique, et ce bien au-delà de la couverture des zones blanches, ainsi que la possibilité de répondre à une forte demande de personnel qualifié et très qualifié.

Nous regrettons également que l'accent ne soit pas mis sur le développement de l'économie circulaire, redistributive de la richesse pour le territoire et ses habitants, et génératrice d'emplois locaux.

4.1.3 Soutenir l'activité agricole

Le CLD est satisfait que l'agriculture fasse partie des axes du développement économique du territoire, mais regrette que les propositions suivantes qu'il a formulées dans son avis sur le diagnostic / enjeux n'aient pas été retenues, à savoir :

- Les activités agricoles et forestières doivent être appréhendées comme un tout avec les filières amont (engrais, semences, machines agricoles, ...) et aval (industries de transformation, distribution, ...).
- Seulement 20% des agriculteurs auront potentiellement l'opportunité de diversifier leur activité (tourisme, circuits courts). Les autres 80 % travaillent dans les filières longues qui ne sont pas compatibles avec cette diversification. Il y aurait lieu de définir une politique territoriale permettant de promouvoir des activités plus respectueuses de l'environnement (agriculture durable, agro écologie, agriculture biologique) et de mieux valoriser les produits (mise en place de labels, ...).

- La filière bois pourrait être mieux valorisée en diversifiant les espèces et les produits (bois d'œuvre, filière du peuplier) alors qu'elle est actuellement cantonnée à la production de bois de chauffage.

Les systèmes alimentaires du milieu (SYAM), aussi appelés « agriculture du milieu », pourraient être également développés sur nos territoires ruraux pour développer l'économie de proximité qui en est un des principaux moteurs économiques. Ils peuvent être une 3^e voie entre les circuits courts déjà bien développés sur notre territoire et les filières longues qui, étant très soumises à des logiques spéculatives du commerce international, rémunèrent mal les productions agricoles.

Le CLD considère de plus que la notion de « site agricole stratégique » n'est plus adaptée et que l'ensemble des sites agricoles devraient faire l'objet d'une protection renforcée face aux risques d'artificialisation des sols.

4.2 Une stratégie d'aménagement et de développement adaptée au système de mobilités

Le CLD est satisfait des orientations suivantes qui vont dans le sens de mesures alternatives à l'usage de l'automobile :

- La requalification des espaces publics pour inciter à plus de marche à pied dans les cœurs des communes,
- L'élaboration de plans de déplacement en lien avec les projets de requalification de cœur de villes et de villages,
- La réalisation de cheminements piétons dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement.

Le système de mobilités reste malgré tout très fortement orienté vers le « routier » alors que l'enjeu N° 3 issu du diagnostic concernant cette thématique a pour intitulé : « Mobilités : dépendance à l'automobile, comment la réduire ? Comment accompagner le développement d'une offre alternative de déplacements ? ».

Le CLD tient à rappeler que parmi les raisons qui ont incité les élus à décider de réviser le SCoT en mai 2012 suite aux analyses menées par les cabinets OPERA et ECOVIA, la problématique des transports/mobilité était identifiée comme forte en terme d'écart entre les exigences du Grenelle et le SCoT 2007. Pourtant le PADD du SCoT 2007 était axé vers un « rééquilibrage des modes de déplacement en faveur des transports collectifs ».

Les orientations retenues dans le nouveau PADD dans le domaine des transport/mobilité nous semblent donc une régression par rapport au SCoT 2007 et en complète contradiction avec les évolutions réglementaires issues des lois Grenelle.

- Le CLD fait les propositions suivantes qui lui semblent à même de répondre à l'enjeu N° 3 évoqué ci-dessus : Les transports en commun (TC) doivent devenir une priorité

- o Réseau interurbain à haut niveau de service : choix du mode de transport (BHNS, tram ou tram-train) fait en prenant en compte d'une manière prioritaire celui permettant de diminuer suffisamment la saturation du réseau routier aux heures de pointe,

- o Besoin de renforcer le réseau TC vers les rabattements au sud du territoire,

- o Création de TC vers l'Ain.

- On ne doit pas se limiter à « mettre à l'étude » les solutions alternatives à la voiture solo (de type covoiturage, ...) mais les concrétiser à court terme (s'appuyer sur l'Agence Mobilité et faire évoluer son périmètre d'action en intégrant l'ensemble des communes de la Communauté de communes Porte Dauphinoise Lyon Saint-Exupéry). Les besoins devront être définis pour chacun des 5 secteurs,

- Pour devenir un « élément structurant », la ViaRhôna devra être réalisée au plus tôt sur tout le territoire (y compris sur la Communauté de communes Porte Dauphinoise Lyon Saint-Exupéry).

- Le CLD n'a pas d'objection de principe aux contournements routiers de l'agglomération pontoise et de Montalieu-Vercieu, notamment en fonction du trafic poids lourd important qui les traverse, mais met en évidence les conséquences négatives de ces contournements routiers :

- o l'afflux de véhicules en transit, comme le met clairement en évidence le diagnostic pour la déviation de Janneyrias,

- o des aménagements contraires aux orientations du Grenelle (augmentation des GES),

- o une « consommation » de foncier,

- o un signal donné à la population contradictoire par rapport à toutes les orientations prises depuis de nombreuses années à tous les niveaux pour limiter l'utilisation de la voiture (Grenelle de l'Environnement, loi de transition énergétique, facteur 4 de réduction des gaz à effet de serre à l'échéance 2050, ...),

- Le CLD s'oppose au renforcement de l'axe routier nord-sud pour les raisons suivantes :

- o Les mêmes que celles indiquées ci-dessus pour les contournements,

- o Un coût considérable pour des enjeux relativement limités

5. Remarques sur les grands chiffres qui rythment le projet

5.1 Perspectives démographiques

Le CLD est surpris que les élus aient retenu comme hypothèse de travail un rythme d'évolution identique à celui existant depuis 2 décennies, soit 20 000 nouveaux habitants pour les 15 prochaines années. Nous avons en effet compris que le choix fondateur d'une « inflexion forte », lié à la difficulté du territoire à faire face aux besoins d'aménagement en infrastructures notamment de transport, d'alimentation en eau potable et d'assainissement, impliquerait une volonté politique de freiner l'évolution démographique actuelle.

5.2 Besoins en logements et consommation de foncier

Le CLD apprécie la volonté politique des élus de diviser par 2 l'utilisation d'espace pour réaliser le même nombre de logements que durant la période précédente de 15 ans. Les mesures permettant d'y arriver devront cependant être particulièrement contraignantes. Elles seront déclinées dans le DOO et devront être répercutées dans des PLU compatibles sur l'ensemble des communes du territoire dans un délai court (avant la fin de la mandature en cours au plus tard), condition qui nous semble indispensable pour que cette volonté politique puisse réellement être concrétisée.

M. BONNARD précise que, selon lui, l'avis du CLD « penche un peu trop sur la CC Lysed » alors que cet EPCI représente environ 25 000 habitants sur les 100 000 compris dans le périmètre du SCoT. Les Balcons du Dauphiné représentent aujourd'hui 77 000 habitants, soit $\frac{3}{4}$ de la population, et l'avis du CLD pourrait « choquer ».

M. MANSIAUX informe que le CLD a déjà eu l'occasion de répondre à cette remarque, notamment lors d'un entretien avec M. BONNARD, pendant lequel il a démontré que les participants au CLD sont de tous les secteurs du SCoT.

M. BONNARD précise qu'il n'avait pas été convaincu par cet argument.

M. JOANNON précise que le SCoT se réalise par les 2 EPCI qui le compose et qu'il faut veiller à ne pas opposer les territoires qui ont des interrelations importantes. Certaines communes des Balcons du Dauphiné sont directement tournées vers l'agglomération pontoise, notamment l'ouest de la CCBD.

Concernant le renforcement de l'axe N-S, M. BONNARD expose que ce renforcement est nécessaire pour les entreprises en place et pour en attirer de nouvelles. Il faut se préoccuper du développement économique.

M. LEMOINE souligne l'intérêt pour les élus de se questionner sur le télétravail et sur le e commerce concourant à la baisse des déplacements.

M. BOURGIER confirme l'importance de réfléchir aux mobilités au regard du rythme de développement du territoire qui croît extrêmement vite.

Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs : 1ère série d'ateliers thématiques en avril 2017

Monsieur le Président précise que le DOO est LE document majeur du SCoT, il :

- est opposable ;
- contient les orientations qui traduisent les objectifs du PADD ;
- est prescriptif.

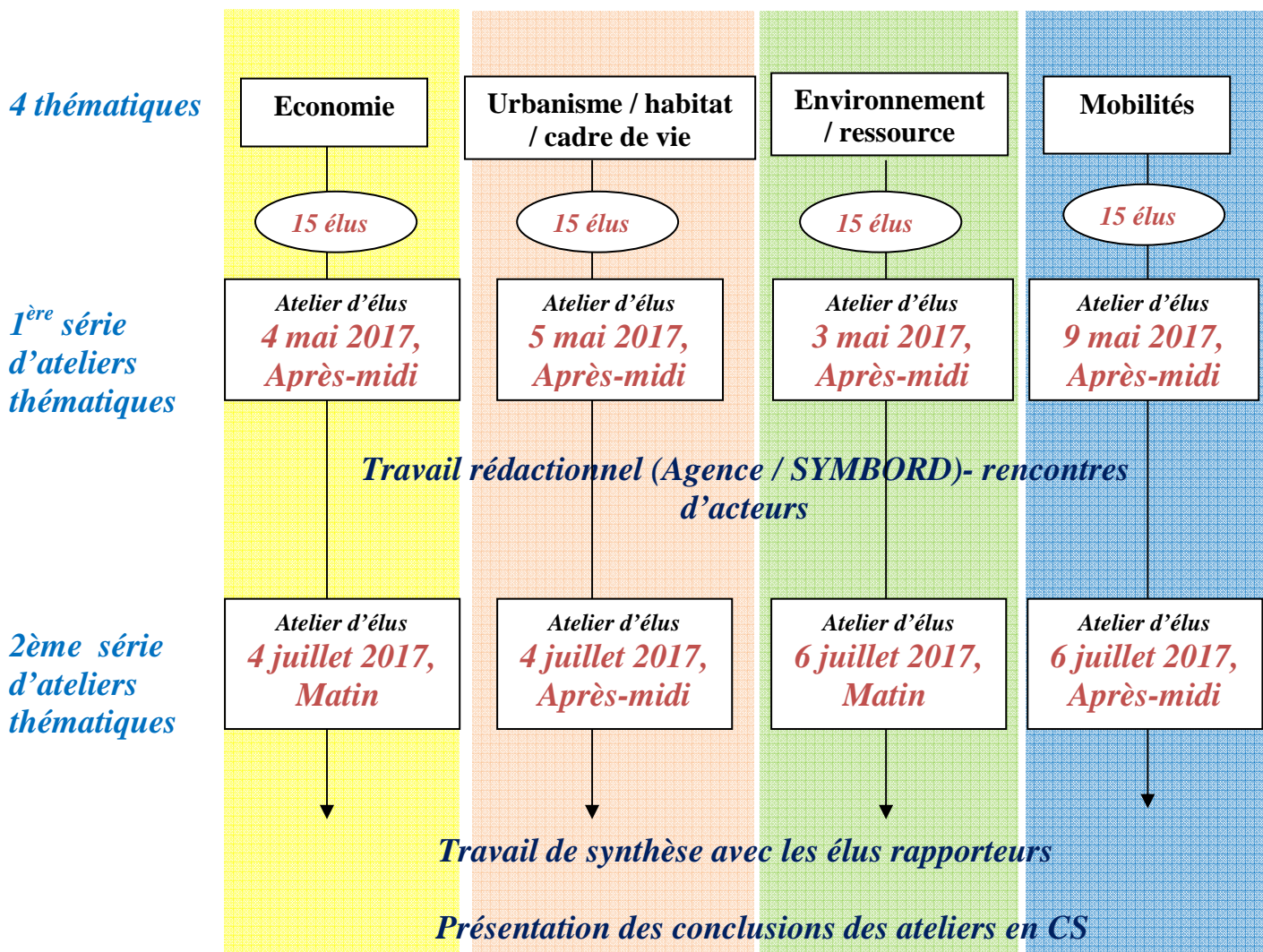
Monsieur le Président rappelle la méthode d'élaboration du DOO, validée par le comité de pilotage (travail collégial / travail « resserré » avec les membres du Copil et travail avec les acteurs du territoire), pour aboutir à une validation du projet de SCoT par le Conseil Syndical.

Pour mémoire, il précise qu'un 1^{er} séminaire ouvert aux Maires et adjoints a été réalisé en juin 2016 sur le DOO (56 participants). Ce séminaire a permis de bâtir un 1^{er} « canevas » des règles du DOO que les élus devront détailler lors d'ateliers.

Pour traiter les 4 thèmes du PADD, il sera constitué 4 groupes de 15 élus se réunissant deux fois. Ces groupes travailleront sur **une thématique**, tous territoires confondus, sur la base des propositions.

L'objectif est **de traduire en éléments prescriptifs**, les orientations évoquées dans le séminaire.

Il sera nommé un élu rapporteur par groupe.



Monsieur le Président propose au Conseil syndical que chaque groupe soit constitué de la façon suivante :

- 3 membres du bureau syndical
- 10 Conseillers Syndicaux
- 2 élus ciblés qui ne sont pas conseillers syndicaux mais ayant des délégations dans leur EPCI en lien avec ces thématiques.

Le conseil syndical a validé cette proposition. Il est indiqué qu'un mail sera envoyé le lendemain du conseil pour que chaque conseiller puisse s'inscrire sur une thématique.

A la fin des inscriptions, chaque conseiller recevra un mail de confirmation avec le groupe auquel il appartient et les 2 dates correspondantes.

2. Compte de gestion 2016 du budget principal

L'intégralité des documents budgétaires était consultable au Syndicat Mixte aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00).

Les documents originaux ont été diffusés en séance pour signature.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2016. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2016. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2016.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil syndical

- A approuvé le compte de gestion 2016 pour le Budget principal

- A déclaré que le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2016 n'appelle aucune observation ni réserve.

3. Compte administratif 2016 Budget principal

Monsieur GIROUD précise qu'au vu du compte de gestion approuvé, le conseil syndical doit approuver le compte administratif.

Monsieur le Président quitte la séance.

A l'unanimité, les membres du Conseil syndical ont approuvé le compte administratif 2016 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	248 569.97 €	40 876.95 €
Recettes	295 219.14 €	118 686.18 €
Résultat	46 649.17 €	77 809.23 €

Monsieur le Président revient.

4. Affectation du résultat excédentaire de 2016

Affectation du résultat (en euros)

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2016	46 649.17 €	77 809.23 €
Résultats antérieurs	31 240.89 €	- 77 057.03 €
Résultat	77 890.06 €	752.20 €
Clôture Vue générale	78 642.26 €	

Après présentation du compte administratif 2016, le Conseil syndical a décidé de porter le résultat 2016 de la façon suivante :

↳ en section d'investissement pour un montant de 752.20 €
au compte 001 excédent d'investissement reporté

↳ en section de fonctionnement pour un montant de 77 890.06 €
au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

5. Montant de la participation financière 2017 du budget principal (compétence SCOT)

Monsieur le Président précise que les orientations budgétaires et les cotisations 2017 ont fait l'objet d'une présentation en Conseil syndical le 23 février 2017. Il expose les éléments suivants :

Budget SYMBORD 2017:

Définition du montant de cotisation SYMBORD

Etant donné :

- La poursuite de la révision du SCoT nécessitant un accompagnement technique par l'Agence d'urbanisme pour l'élaboration générale du SCoT (51 000 €), par Even Conseil pour l'évaluation environnementale (28 000 €) et par Cibles et Stratégies pour le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (26 000 €).
- La poursuite du travail de concertation avec les élus / partenaires – Personnes Publiques Associées / acteurs territoriaux / population nécessitant l'organisation de diverses rencontres, la création de supports de communication et de concertation...
- Le maintien du calendrier prévisionnel de la révision avec un arrêté projet en fin d'année 2017 nécessitant la préparation de dossiers arrêté projet...

Cotisation budget principal :

- 215 149.20 € à financer
- Hypothèse population = 102 452 habitants (DGF 2016)
- Cotisation : $215\,149.20 / 102\,452 = 2.10$ €/hab.

Participation financière des EPCI au SYMBORD pour l'année 2017 : 2.10 €/hab. Pour rappel, la cotisation en 2015 était de 3,07 € et celle de 2016 était de 2,40 €.

Le Conseil Syndical a approuvé, à l'unanimité, la proposition et a fixé le montant de la participation financière par habitant à 2.10€ pour l'année 2017 pour le budget principal (compétence SCOT).

Monsieur LANFREY quitte la séance.

6. Budget primitif 2017 du budget principal

Monsieur le Président précise que le budget primitif 2017 du budget principal tient compte en dépenses et en recettes :

- de la répartition des charges à caractère général entre les 2 budgets
- du résultat définitif 2017

Les membres du Conseil syndical ont approuvé à l'unanimité le budget primitif 2017 équilibré présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	340 060.26 €	105 000.00 €
Recettes	340 060.26€	105 000.00€

Monsieur LANFREY revient.

2^{ème} PARTIE : CDRA

L'intégralité des documents budgétaires était consultable au Syndicat Mixte aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00).
Les documents originaux ont été diffusés en séance pour signature.

7. Compte de gestion 2016 du budget annexe CDRA

Monsieur GIROUD indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2016. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2016. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2016.

Après discussion, le Conseil syndical

- A approuvé le compte de gestion 2016 pour le Budget annexe CDRA
- A déclaré que le compte de gestion du budget annexe CDRA dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2016 n'appelle aucune observation ni réserve.

8. Compte administratif 2016 du budget annexe CDRA

Monsieur le Président quitte la séance.

Au vu du compte de gestion approuvé, le conseil syndical a approuvé le compte administratif, présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	417 591.97 €	10 166.00 €
Recettes	278 588.16 €	34 553.24 €
Résultat	- 139 003.81€	24 387.24 €

Monsieur le Président revient.

9. Affectation du résultat de 2016 - budget annexe CDRA

Le résultat 2016 du budget annexe CDRA est reporté au Budget primitif 2017

Affectation du résultat 2016 (en euros)

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2016	-139 003.81 €	24 387.24 €
Résultats antérieurs	123 454.26 €	50 359.14 €
Résultat	- 15 549.55 €	74 746.38 €
Clôture Vue générale	59 196.83 €	

Après présentation du compte administratif 2016, les membres du Conseil syndical ont décidé de porter le résultat 2016 de la façon suivante :

↳ en section d'investissement pour un montant de 74 746.38€
au compte 001 excédent d'investissement reporté

↳ en section de fonctionnement pour un montant de - 15 549.55€
au compte 002 déficit de fonctionnement reporté.

10. Budget primitif 2017 du budget annexe CDRA

Monsieur GIROUD précise que le budget primitif 2017 du budget annexe CDRA tient compte en dépenses et en recettes de la répartition des charges à caractère général entre les 2 budgets et du résultat définitif 2016. Il expose les éléments suivants :

Dépenses de fonctionnement : Fin des Actions transversales CDRA

Recettes de fonctionnement : Reliquat des subventions du Département de l'Isère et de la Région

Dépenses d'investissement : Fin des travaux engagés pour les haltes patrimoniales

Recettes d'investissement : Reliquat des subventions du Département de l'Isère et de la Région

Dans le prolongement des discussions intervenues fin 2016 sur la fin du CDRA et compte tenu du résultat d'investissement 2016 de clôture de 74 746,38 €, il est proposé d'élaborer un budget en suréquilibre conformément aux dispositions de l'article L1612-7 du CGCT.

Les membres du Conseil syndical ont approuvé le budget primitif 2017 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	142 269,44 €	27 490,00 €
Recettes	142 269,44 €	103 903,83 €

11. Création de poste

M. le Président expose à l'assemblée que suite à la mutation de l'assistante administrative du syndicat, il convient de recruter un nouvel assistant et de créer un poste.

Pour cela il est nécessaire de créer un poste d'assistant administratif à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires et relevant du grade d'adjoint administratif avec effet au 1er avril 2017.

Les membres du Conseil syndical ont validé, à l'unanimité, la création de ce poste.

Le Président clôt la séance à 20 H.